

Psychiatre - Psychologue

Doc	a027019
Date de publication	01/01/1979
Origine	NR
Thèmes	Psychiatrie

Psychiatre - Psychologue.

Un médecin psychiatre peut-il travailler en collaboration avec un psychologue non médecin à l'exclusion de tout autre, ce psychologue recevant les patients au domicile même du psychiatre dans un local voisin de son cabinet de consultation.

Réponse du Conseil national:

Une étroite collaboration entre un médecin psychiatre et un psychologue est en principe souhaitable.

Le Conseil provincial doit veiller à ce que cette collaboration se fasse dans le respect de l'article 18 de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 et du Code de déontologie médicale.